

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1089 29 avril 2014

#### **SOMMAIRE**

| Centaur Luxco S.a r.l52270              | Parimico S.ASPF 52229                        |
|---|--|
| COLT Lux Group Holding S.à r.l 52272    | Parthus Finance SPF SA52229                  |
| Dany et Susana S.à r.l 52272            | PayCash Europe S.A 52228                     |
| Euromax IV MBS S.A52270                 | Pharmintraco Holding II52266                 |
| GP Financial Management S.à r.l 52272   | Phoenix B2 - Glatzerstrasse 52227            |
| Inter Fund Management S.A 52230         | Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse 52227       |
| Kiss II52231                            | Phoenix III Mixed O52226                     |
| Kneiff Tower S.à r.l52231               | Phoenix II Mixed H52227                      |
| Lawson S.à r.l                          | Phoenix II Mixed I52226                      |
| Marea52261                              | Phoenix II Mixed J                           |
| Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt | Phoenix II Mixed K52226                      |
| S.à r.l 52230                           | PineBridge Investments Fund SICAV-SIF        |
| Matrix German Portfolio One Kaiserslau- | 52228  |
| tern S.à r.l                            | Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l.     |
| MR-Office S.A                           |  |
| Nanotrends International S.A 52232      | Poerf Holdco No 1 S.à r.l 52227              |
| Neolâme S.à r.l                         | Pricolux S.à r.l., société de gestion de pa- |
| Nobileo Holding S.à r.l52226            | trimoine familial52228                       |
| Paladin Byron Holdings S.à r.l 52262    | Prometheus S.A 52228                         |
| Paladin Paul Holdings S.à r.l 52262     | Symbio S.A                                   |
| Panattoni Holding S.à r.l52228          |  |



## Phoenix II Mixed I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034909/10.

(140038948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

# Phoenix II Mixed J, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034910/10.

(140038947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

# Phoenix II Mixed K, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034911/10.

(140038946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

# Phoenix III Mixed O, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034912/10.

(140038944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

## Nobileo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.963.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mars 2014.

Nobileo Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2014034883/14.

(140039118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



## Phoenix B2 - Glatzerstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034906/10.

(140038951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

#### Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034907/10.

(140038950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

#### Phoenix II Mixed H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034908/10.

(140038949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

# Pitney Bowes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.668.036,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034914/10.

(140038975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

# Poerf Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 141.418,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.002.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 06 mars 2014:

- 1. Acceptation de la démission de James Bury en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.
- 2. Nomination de Jan-Philipp Meyer, né le 07 mars 1972, à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement au Kehrwieder 8, 20457 Hambourg, Allemagne, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2014.

Référence de publication: 2014034936/14.

(140039455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



## Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.010.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034915/10.

(140039781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

#### Prometheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 mars 2014.

Référence de publication: 2014034916/10.

(140039712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

# PineBridge Investments Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.694.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034913/11.

(140039253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

## PayCash Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 167.594.

Die koordinierte Satzung vom 28/02/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 06/03/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2014034905/12.

(140039836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

# Panattoni Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014034902/11.

(140039842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



## Parthus Finance SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.000.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 février 2014

Démission d'un administrateur:

- Monsieur Dominique DELABY

Nomination d'un nouvel administrateur avec effet immédiat:

- Monsieur Yvon HELL

Né le 30 juin 1957 à Strasbourg

Demeurant professionnellement au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire prévue en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034922/16.

(140039442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

# Parimico S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.848.

# **EXTRAIT**

L'assemblée générale du 5 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg,

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 5 mars 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Pour PARIMICO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014034921/22.

(140038927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

## Neolâme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.802.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 octobre 2013 que l'associé unique de la Société, Pierre Metzler, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, a cédé, en date du 28 octobre 2013, 12.500 parts sociales de la Société à la société International Housing Solutions S.à r.l. dont le siège social est situé à 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110474;

A la suite de la cession décrite ci-dessus, la société International Housing Solutions S.à r.l. détient 12.500 parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034870/16.

(140039327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



## Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 31.050,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 117.358.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 4 février 2014:

1. Acceptation de la démission de Philip Gittins en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Anthony Smedley, Gérant
- Stephen Coe, Gérant
- Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2014.

Référence de publication: 2014034832/16.

(140039078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

#### Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.078.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 4 février 2014:

1. Acceptation de la démission de Philip Gittins en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Anthony Smedley, Gérant
- Stephen Coe, Gérant
- Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2014.

Référence de publication: 2014034833/16.

(140039077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

## Inter Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Gerald LECUIT, alors de résidence à Hespérange, en date du 10 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 756 du 19 octobre 1998,
  - Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 15 janvier 2013 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 603 du 12 mars 2013.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 octobre 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 24 octobre 2013:

«que Monsieur Jesper Nielsen, de nationalité danoise, ayant son domicile au 109, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 09 septembre 1958 à Frederiksberg, Danemark, a été élu et assumera les fonctions d'administrateur délégué de la Société de sa réélection comme administrateur le 31 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 février 2014.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2014034752/22.

(140039694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.



## Kiss II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 179.593.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 03 mars 2014

L'assemblée accepte à l'unanimité:

1 ère résolution

Les actionnaires représentant 100 % des actions de la société KISS II SARL démissionnent Monsieur DOS REIS MAR-QUES Valdemar, du poste de gérant. demissionnent

2 ème résolution

Les actionnaires représentant 100 % des actions de la société KISS II SARL nomment M MOSSER Didier, résident à L-3852 SCHIFFLANGE, 19, Rue Aloyse KAYSER (Luxembourg) au poste de

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2014034767/19.

(140039294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

#### Kneiff Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.102.

# **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire Unique de la société en date du 5 mars 2014, les décisions suivantes:

- 1. Révocation du gérant suivant:
- M. Dylan Davies, gérant, employé privé, né le 16 novembre 1966 à Swansea (Royaume-Uni) demeurant profession-nellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.
  - 2. Nomination du gérant suivant jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015:
- M. Bernard Bronckart, employé privé, né le 21 novembre 1966 à Ougrée (Belgique) demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014034765/18.

(140039459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

#### Lawson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.774.

# **EXTRAIT**

En date du 5 mars 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mr Thomas Sarpcan est acceptée avec effet au 3 octobre 2013, et la démission de Mr Giovanni La Forgia est acceptée avec effet au 5 mars 2014, tous deux en tant que gérants de la Société;
- Mme Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979, à Krumbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante avec effet au 3 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée;
- Mme Laetitia Vauchez, née le 19 juin 1982, à Lons le Saunier, France, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante avec effet au 5 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014034779/17.

(140039532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

#### Nanotrends International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer. R.C.S. Luxembourg B 184.610.

#### **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendvierzehn, den siebten Tag im Monat Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

AVALON PRESTIGE LTD, eine Gesellschaft englischen Rechts, mit Sitz in 20-22 Bedford Row, WC1R4JS London, eingetragen im Handels- und Firmenregister aus England und Wales unter der Nummer 7728129, hier vertreten durch seinen alleinigen Verwaltungsratsmitglied Herr Thierry Bichel, Gesellschaftsleiter, berufliche wohnhaft in L-5365 Munsbach, 2 rue Gabriel Lippmann.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

#### Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweckkapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"NANOTRENDS INTERNATIONAL S.A.".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bertrange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Bertrange verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck das Bereitstellen einer Internetplattform an Drittanbieter zwecks Vertrieb von Produkten über Webshops, sowie die Beratung und Dienstleistung im Bereich der Vermittlung von Handelswaren.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung oder Tausch veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Lizenzen und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte halten, erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einundreissigtausende Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einunddreissig Euro (EUR 31,-) pro Aktie.



Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

# Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der "einziger Verwalter"genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt.

Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.
- **Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.



Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

#### Geschäftsjahr - Generalversammlung

- Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.
- Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monates April um 12 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

# Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

# Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2015 statt.

### Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

#### Kapitalzeichnung

Die gesamten eintausend (1.000) Aktien wurden durch AVALON PRESTIGE LTD, vorgenannt, gezeichnet und zu 25% Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf einen, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2019.
  - 3.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Rüdiger HUMMEL, Diplomkaufmann, geboren am 12. Juli 1967 in Berlin, wohnhaft in D-66424 Homburg-Saar, Rembrandtstrasse 4.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:



FOP CONSEIL & EXPERTISE S. A., mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 176877.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-8080 Bertrange, 1, Rue Pletzer.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

#### Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Thierry Bichel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 février 2014. LAC / 2014 / 6198. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Februar 2014.

Référence de publication: 2014026841/176.

(140032007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

## Symbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.215.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Symbio S.A." (the "Company"), a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed drawn up and enacted by notary Maître Joseph Elvinger, dated 10 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1953 on 7 October 2009, p. 93732 ff., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 148 215. The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up and enacted by the notary Maître Joseph Elvinger, dated 6 th September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Quentin Rutsaert, lawyer professionally residing in Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, employee, professionally residing in Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to act that:

- I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the bureau and the undersigned will also remain annexed to the present deed.
- II. The entire issued share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got appropriate knowledge of the agenda prior to this meeting, the shareholders have waived the verification of any convening formalities.
- III. That the present meeting, representing the entire issued share capital, is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (all items being interrelated and to be resolved upon as a sole resolution):

# Agenda

(all items being interrelated and to be resolved upon as a sole resolution)

- Creation of a new class of shares, namely Class D and determination of the rights thereof;
- Amendment and increase of the authorised share capital to EUR607,776 of the Company in order to (i) renew the current authorized share capital of EUR166,000 and related authorisation for a further period of five years (the "General



Authorised Share Capital") and (ii) to provide for a further authorized share capital of EUR441,776 and 44,177,600 authorised unissued Class D shares (the "Class D Authorised Share Capital") to be issued by the board of directors (or any delegate thereof) without any pre-emptive rights applying and by way of incorporation of available reserves into the share capital of the Company to any such person or persons as determined by the board of directors (or its delegate) with the approval by a general meeting by simple majority vote under private seal; acknowledgement of the report by the Board of Directors pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg Company Law regarding the reasons and prices for issues of shares under the authorized share capital on (i) the renewal of the current authorized share capital and related waiver and (ii) the proposed issue of Class D shares by way of incorporation of available reserves while suppressing any preemptive subscription rights; waiver of any applicable pre-emption rights (if any) or right to participate in the share issue by way of incorporation of reserves; authorisation to the board of directors (or any delegate thereof) to issue the authorised unissued Class D shares by way of incorporation of available reserves; determination of the validity period of the authorised share capital and authorisation of the board of directors to issue shares thereunder as follows: (i) the General Authorised Share Capital and the related authorisation and waiver shall be valid for a period starting on the date of the general meeting resolving on this agenda (the "EGM") and ending five (5) years after the date of the publication of the minutes of the EGM in the Mémorial and (ii) the Class D Authorised Share Capital and the related authorisations and waivers shall be valid for a period starting on the date of the EGM and ending on 31 st December 2014; consequential amendment of article 5.2 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

- "5.2. The Company's authorised un-issued share capital is set at six hundred seven thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 607,776) whereby (i) an amount of hundred sixty-six thousand Euro (EUR 166,000) shall be represented by sixteen million six hundred thousand (16,600,000) Shares (the "General Authorised Share Capital"), and (ii) an amount of four hundred forty-one thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 441,776) shall be represented by forty-four million one hundred seventy-seven thousand six hundred (44,177,600) Class D shares (the "Class D Authorised Share Capital"). (i) The General Authorised Share Capital and the related authorisation and waiver shall be valid for a period starting on 31 October 2013 and ending five (5) years after the date of the publication of the minutes of the relevant general meeting in the Mémorial and (ii) the Class D Authorised Share Capital and the related authorisations and waivers shall be valid for a period starting on 31 October 2013 and ending on 31 December 2014.
- 5.2.1 The General Authorised Share Capital is available to the Board of the Company for use in the best corporate interest of the Company. In the context of a use by the board of such portion of the authorised capital, the board may limit or even suppress the pre-emptive subscription right of existing shareholders; and
- 5.2.1 The Class D Authorised Share Capital and the authorized unissued Class D shares may be issued by the board of directors (or any delegate thereof) to any such person or persons as determined by the board of directors (or its delegate) with the approval by a general meeting by simple majority vote under private seal by way of incorporation of available reserves while suppressing any pre-emptive subscription rights; the general meeting of shareholders having waived any right to participate in the share issue by way of incorporation of reserves."

Deletion of art 5.3 and 5.5.of the articles of association of the Company and consequential renumbering of Art. 5.4 into 5.3;

- Amendment and Restatement of the articles of association of the Company to take into account the above items and such further amendments as set forth therein, substantially in the form of the restated articles attached to the proxies to this meeting the proxyholder(s) being however authorised to agree to such changes as deemed fit;
- In view of the amended and restated articles of association, revocation of all directors and appointment of new board members for a term ending at the annual general meeting to be held in 2014, as follows, while confirming that such appointments are in conformity with the amended and restated articles of association, provided that such revocations and appointments shall become effective only the first issue of Class D shares by the Company:
  - i) Mr Vesa Walldén and Mr Mika Heikinheimo as Class A directors;
  - ii) Mr David Lee and Mr Jacob Hsu as Class B directors;
  - iii) Michael Kidd as Class C director;
  - iv) Chris Winship and John Loftus as Class D directors;

After the foregoing was approved by the meeting, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

## Sole resolution

The general meeting of shareholders resolved to create a new class of shares named "Class D" and to amend the article 5.1 of the articles of association accordingly as to read as follows:

**5.1.** The corporate capital of the company is set at one million three hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-six Euro and twenty-seven Euro Cent (EUR 1,337,846.27) consisting of a total of one hundred thirty-three million seven hundred eighty-four thousand six hundred twenty-seven (133,784,627) shares, divided into (i) seventy-four million eight hundred and seventy three thousand six hundred and ninety (74,873,690) Class A Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, (ii) forty million (40,000,000) Class B Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, (iii) eighteen million nine hundred thousand nine hundred thirty-seven (18,910,937) Class C Shares having a par value of one Cent (EUR 0.01) each, and (iv) (currently) nil (0) Class D Shares having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.



The general meeting of shareholders resolved to amend and increase the authorised share capital of the Company to six hundred seven thousand seven seventy six euro (EUR607,776) in order to (i) renew the current authorised share capital of one hundred and sixty six thousand euro (EUR166,000) and related authorisation for a further period of five years (the "General Authorised Share Capital") and (ii) to provide for a further authorised share capital of four hundred and forty one thousand seven hundred and seventy six euro (EUR441,776) and forty four million one hundred and seventy seven thousand six hundred (44,177,600) authorised unissued Class D shares (the "Class D Authorised Share Capital") to be issued by the board of directors (or any delegate thereof) without any pre-emptive rights applying and by way of incorporation of available reserves into the share capital of the Company to any such person or persons as determined by the board of directors (or its delegate) with the approval by a general meeting by simple majority vote under private seal.

The general meeting in relation thereto resolved to acknowledge the report by the Board of Directors pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg Company Law regarding the reasons and prices for issues of shares under the authorised share capital without pre-emptive rights, on (i) the renewal of the current authorised share capital and related waiver and (ii) the proposed issue of Class D shares by way of incorporation of available reserves while suppressing any pre-emptive subscription rights.

The general meeting expressly resolved to waive any applicable pre-emption rights (if any) or right to participate in the share issue by way of incorporation of reserves and to authorise to the board of directors (or any delegate thereof) to issue the authorised unissued Class D shares by way of incorporation of available reserves.

The general meeting resolved to determine the validity period of the authorised share capital and to authorise the board of directors to issue shares thereunder as follows: (i) the General Authorised Share Capital and the related authorisation and waiver shall be valid for a period starting on the date of this general meeting (the "EGM") and ending five (5) years after the date of the publication of the minutes of this EGM in the Mémorial and (ii) the Class D Authorised Share Capital and the related authorisations and waivers shall be valid for a period starting on the date of this EGM and ending on 31 December 2014.

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

- "5.2. The Company's authorised un-issued share capital is set at six hundred seven thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 607,776) whereby (i) an amount of hundred sixty-six thousand Euro (EUR 166,000) shall be represented by sixteen million six hundred thousand (16,600,000) Shares (the "General Authorised Share Capital"), and (ii) an amount of four hundred forty-one thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 441,776) shall be represented by forty-four million one hundred seventy-seven thousand six hundred (44,177,600) Class D shares (the "Class D Authorised Share Capital"). (i) The General Authorised Share Capital and the related authorisation and waiver shall be valid for a period starting on 31 October 2013 and ending five (5) years after the date of the publication of the minutes of the relevant general meeting (31.10.2013) in the Mémorial and (ii) the Class D Authorised Share Capital and the related authorisations and waivers shall be valid for a period starting on 31 October 2013 and ending on 31 December 2014.
- 5.2.1 The General Authorised Share Capital is available to the Board of the Company for use in the best corporate interest of the Company. In the context of a use by the board of such portion of the authorised capital, the board may limit or even suppress the pre-emptive subscription right of existing shareholders; and
- 5.2.2 The Class D Authorised Share Capital and the authorized unissued Class D shares may be issued by the board of directors (or any delegate thereof) to any such person or persons as determined by the board of directors (or its delegate) with the approval by a general meeting by simple majority vote under private seal by way of incorporation of available reserves while suppressing any pre-emptive subscription rights; the general meeting of shareholders having waived any right to participate in the share issue by way of incorporation of reserves."

The general meeting resolved to delete art 5.3 and 5.5 and as a consequence thereof to renumber Art. 5.4 into 5.3.

In order to take into account the above decisions and to further amended the articles as set forth in the below, the general meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company and to make such further amendments as set forth therein, as follows (being substantially the form of the restated articles attached to the proxies to this meeting the proxyholder(s) having been expressly authorised to agree to such changes as deemed fit):

## A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Symbio S.A." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

# Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale



or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

#### 3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law:
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

## Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

# B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and restrictions on pledges, transfer of shares and exit

# Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital of the company is set at one million three hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-six Euro and twenty-seven Euro Cent (EUR 1,337,846.27) consisting of a total of one hundred thirty-three million seven hundred eighty-four thousand six hundred twenty-seven (133,784,627) shares, divided into (i) seventy-four million eight hundred and seventy three thousand six hundred and ninety (74,873,690) Class A Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, (ii) forty million (40,000,000) Class B Shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each, (iii) eighteen million nine hundred thousand nine hundred thirty-seven (18,910,937) Class C Shares having a par value of one Cent (EUR 0.01) each, and (iv)) (currently) nil (0) Class D Shares having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.
- 5.2 The Company's authorised un-issued share capital is set at six hundred seven thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 607,776) whereby (i) an amount of EUR 166,000 shall be represented by sixteen million six hundred thousand 16,600,000 Shares (the "General Authorised Share Capital"), and (ii) an amount of EUR 441,776 shall be represented by 44,177,600 Class D shares (the "Class D Authorised Share Capital"). (i) The General Authorised Share Capital and the related authorisation and waiver shall be valid for a period starting on 31 October 2013 and ending five (5) years after the date of the publication of the minutes of the relevant general meeting in the Mémorial and (ii) the Class D Authorised Share Capital and the related authorisations and waivers shall be valid for a period starting on 31 October 2013 and ending on 31 December 2014.
- 5.2.1 The General Authorised Share Capital is available to the Board of the Company for use in the best corporate interest of the Company. In the context of a use by the board of such portion of the authorised capital, the board may limit or even suppress the pre-emptive subscription right of existing shareholders; and
- 5.2.2 The Class D Authorised Share Capital and the authorized unissued Class D shares may be issued by the board of directors (or any delegate thereof) to any such person or persons as determined by the board of directors (or its delegate) with the approval by a general meeting by simple majority vote under private seal by way of incorporation of available reserves while suppressing any pre-emptive subscription rights; the general meeting of shareholders having waived any right to participate in the share issue by way of incorporation of reserves.
- 5.3 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.



#### Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
  - 6.6 The Company's shares are in registered form.

#### Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders, a register of stock option holders and register of warrant holder will be kept at the Company's registered office. The register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder, stock option holder or warrant holder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder/stock option holder/warrant holder received by it.

#### Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the restrictions set out in the articles of association. Should the Company be composed of a sole shareholder, such sole shareholder would be entitled to freely transfer his/her/its shares.
- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in the notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.
- Art. 9. Restrictions on pledges, transfer of shares and exit. For the purpose of the following articles, the Company, the holders of Class A Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class D Shares and CapMan Funds are referred to individually as a "shareholder" and collectively as the "Shareholders".

#### Art. 9.1. General restriction to transfer or pledge the Equity Securities.

- 9.1.1 Other than as permitted under provisions of article 9.4, no outstanding shares issued by the Company (the "Shares") or any securities exercisable for, convertible into or exchangeable for the new shares in the Company, or any options, warrants or other rights granted in order to subscribe new shares in the Company according to the laws of Luxembourg (together the "Equity Securities") owned by a Shareholder or any interest therein may, directly or indirectly, be sold, assigned, mortgaged, transferred, pledged or otherwise disposed of without the prior written approval of each of Flanderit Holding, BVI Holdings and the CapMan Funds.
- 9.1.2 The shareholders of both Class A Shares holders and Class B Shares holders commit themselves not to transfer their shareholding or any beneficial interest therein in both Class A Shares holding companies and Class B Shares holding companies to any third parties, but to the shareholders of either Class A Shares holding companies and Class B Shares holding companies at the time of such transfer without a prior written approval of each of Flanderit Holding, BVI Holdings and the CapMan Funds.
- 9.1.3 Irrespective of the foregoing, CapMan Funds may transfer its shareholding or any beneficial interest held in a Class A Shares holding company at any time without any restrictions and limitations whatsoever:
- a. to an affiliate of CapMan Funds which is an investment trust, fund or entity; to any nominee or custodian for such fund and vice versa;



- b. on a winding up of a fund, having received the Shares or other Equity Securities at least twenty-four (24) months prior to the winding up, to any unit holder, shareholder, partner or participant in any such fund; or
- c. to any other investment trust or fund managed or advised by the same manager or adviser (or an affiliate of such manager or adviser) as the transferor;
- d. to an affiliate which is a manager of an investment trust or fund to such trust or fund or to a new manager of such trust or fund; and/or
- e. to a nominee or to a subsidiary or holding company of any of the persons referred to in sub-paragraphs "a" or "c" above.

#### Art. 9.2. Tag-along Right.

- 9.2.1 With the exception of transfers of Shares pursuant to article 9.4, no transfer of Shares will be made or registered unless the provisions of this article 9.2 are complied with as follows:
- a. If a Shareholder or any other parties negotiates on any sale of all or a part of its/their Shares (except in connection with an initial public offering) with any third party or otherwise intends to transfer all or a part of its/their Shares to any third party, such Shareholder shall be obliged to secure that also the other Shareholders are entitled to participate in the intended transfer (the "Tagging Party") at the same price per Share and otherwise on the same or equal terms and conditions as agreed between the selling Shareholder and the third party (the "Tag-Along Right").
- b. The selling Shareholder shall notify the Tagging Party in writing of the terms and conditions of the intended transfer as agreed between the selling Shareholder and the third party (the "Tag-Along Notice"). The Tag-Along Notice shall identify the number and series of Shares to be transferred, the price and other material terms and conditions of the intended transfer (including without limitation material obligations and undertakings of sellers).
- c. The Tagging Party shall within a thirty (30) days period running from the receipt of the Tag-Along Notice notify the selling Shareholder in writing of exercising the Tag-Along Right. If the aggregate number of Shares intended to be sold by the selling Shareholder and the Tagging Party exceeds the number of Shares which may be sold under the terms and conditions set out in the Tag-Along Notice, the Tagging Party shall only be entitled to request that the Shares to be sold to the third party are divided between the selling Shareholder/Shareholders and the Tagging Party pro rata to their fully-diluted ownership, as defined in the shareholders' agreement relating to the Company, as amended from time to time, entered into between the Shareholders (the "Shareholders' Agreement") at the time of the receipt of the Tag-Along Notice.
- Art. 9.3. Adherence to the Articles of Association. Notwithstanding the provisions of articles 9.1 and 9.2 above, each Shareholder shall only be entitled to sell, assign, mortgage, transfer, pledge or otherwise dispose of any of its Shares if the transferee executes a written agreement in the form and substance satisfactory to the Shareholders under which agreement the transferee undertakes to be bound by and subject to provisions of the Shareholders' Agreement, and assumes all duties and obligations of the transferor under such Shareholder's Agreement.

#### Art. 9.4. Permitted transfers.

- 9.4.1 Each Shareholder may transfer Equity Securities or any beneficial interest therein at any time without any restrictions and limitations whatsoever (including articles 9.1, 9.2, 9.6 and 9.7) and only subject to the provisions of article 9.3 to a company controlled directly by such Shareholder or by same shareholders controlling such Shareholder.
- 9.4.2 Both Class A Shares and Class B Shares holders are entitled to transfer the Shares they hold to CapMan Funds equalling that CapMan Funds' pro rata ownership in the Shares as if the Shares held by both Class A Shares and Class B Shares holders would be directly held by their respective shareholders.

# Art. 9.5. Void transfers.

9.5.1 Any purported sale, transfer, assignment, pledge or other disposition of all or part of the Shares not made in full compliance with the provisions of the articles of association shall be null and void and of no force or effect. The board of directors is prohibited to give its consent pursuant to the present articles of association to any such null and void disposition or to enter such disposition in the share and shareholders' registers of the Company.

#### 9.6 Drag-along right.

- 9.6.1 If one or more bona fide purchasers acting at arms' length (the "Third Party Purchasers") wish to complete (i) any sale or exchange of all of the Shares in the Company against the payment of monetary or other consideration (e.g. shares of another company), (ii) any merger of the Company, or (iii) any sale or exchange of all or a substantial part of the assets of the Company against the payment of monetary or other consideration (a "Trade Sale") and make a written offer thereof (the "Trade Sale Offer") to any Shareholder or the Company, if CapMan Funds (or provided that CapMan is not at that time a shareholder in the Company, Flanderit Holding) approves such Trade Sale Offer, then each Shareholder shall be required to sell and transfer all its Shares to such Third Party Purchasers on the same terms and conditions as offered to the other shareholders (the "Drag-Along Right").
- 9.6.2 If the Third Party Purchasers wish to execute the Trade Sale (i) by purchasing all or a substantial part of the assets of the Company or (ii) by way of a merger and makes a Trade Sale Offer to any Shareholder or the Company, then the exercise of the Drag-Along Right shall require additionally that (i) either BVI Holdings or Flanderit Holding approves such



Trade Sale Offer, and (ii) at least a 2/3 rd majority of the board of directors approves such Trade Sale Offer. Upon such approvals, the Company and the Shareholders shall cause such Trade Sale to be executed and the consideration for the Shares or the assets to be divided between the Shareholders.

- 9.6.3 Pursuant to the receipt of a Trade Sale Offer, each Shareholder or the Company shall promptly deliver a copy thereof to the other Shareholders and the Company.
- 9.6.4 For avoidance of doubt, CapMan Funds (or provided that CapMan is not at that time a shareholder in the Company, Flanderit Holding) alone shall have a right to exercise the Drag-Along Right purposed in Section 9.6.1 without having any approval from BVI Holdings, Flanderit Holding or the Board whatsoever.

#### 9.7 Exercise of the Drag-Along Right.

- 9.7.1 The provisions of the present article 9.7 shall be complied with when exercising the Drag-Along Right:
- a. The board of directors and those Shareholders approving the Trade Sale Offer pursuant to Section 9.6.1 or 9.6.2 (as the case may be) shall notify the other Shareholders in writing thereof (the "Drag-Along Notice").
- b. The Drag-Along Notice shall be irrevocable but will lapse if the Trade Sale is not completed within ninety (90) days from the receipt of the Drag-Along Notice by the Shareholders and the Company. The Shareholders shall, however, be entitled to serve new Drag-Along Notices following the lapse of any particular Drag-Along Notice.
- c. Unless agreed otherwise between the Shareholders, the negotiations for the specific terms and conditions of the Trade Sale shall be conducted with the Third Party Purchaser by the representative(s) of the Company as approved by the board of directors.
- d. The consideration for the Shares or the assets shall be divided between the Shareholders pursuant to the ownership in the Company.
- e. In the case of the sale of the Shares, the completion of the sale shall take place on the same day as the date proposed for the completion of the sale of its shares by a Class A Shares holder unless:
  - i. the Shareholders agree otherwise; or
- ii. that date is less than five (5) banking days in Luxembourg after the Drag-Along Notice, in which case the sale of the Shares shall be deferred until the fifth (5 th) banking day in Luxembourg after the receipt of the Drag-Along Notice by the Shareholders.
- 9.7.2 In order to ensure the execution of the sale of the Shares of each Shareholder, each Shareholder hereby irrevocably authorises the person nominated by the board of directors to be its agent and attorney who, in turn, executes on behalf of that Shareholder all necessary transfers and delivers such transfers to the Third Party Purchaser. Unless separately agreed with each Shareholder, a person so nominated by the board of directors may not give representations and warranties on behalf of such Shareholder.
- 9.7.3 In the case of the sale of the assets of the Company, the board of directors shall take all actions necessary to complete the sale of assets without delay and in all circumstances within ninety (90) days from the receipt of the Drag-Along Notice by the Company.
- **9.8 Consent.** The board of directors shall give its consent to any transfer of the Shares made in accordance with these articles of association and, after having been provided with the statement of payment of the transfer tax (if any), enter the transferee in the share and shareholders' registers of the Company as the owner of the transferred Shares.

#### C. General meeting of shareholders

## Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

- 10.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 10.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 10.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### Art. 11. Convening general meetings of shareholders.

- 11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors as the case may be, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than ten per cent (10%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 11.2 The annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders shall be convened each year on April 10 <sup>th</sup>, at 2 p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the following business day.



- 11.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 11.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

## Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

- 12.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
  - 12.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
  - 12.3 Quorum and vote
  - 12.3.1 Each share entitles to one (1) vote.
- 12.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.
- 12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders
- 12.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 12.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.
- 12.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 13. Amendment of the Articles of Association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) a majority of at least two-thirds of the vote validly cast at the meeting (ii) where at least half of the share capital is present or represented.

# Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

- 14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
  - 14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

#### D. Management

#### Art. 15. Powers of the board of directors.

- 15.1 The Company shall be managed by a board of directors, which is composed of at least seven (7) members. The directors do not need to be Shareholders.
- 15.2 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s)
- 15.3 The board of directors is also vested with the power to manage the day-today administration of any stock option plan, if any, as well as to amend non-material terms thereof.



- 15.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.
- 15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

## Art. 16. Election and composition of the board of directors.

- 16.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of the office which may not exceed 6 years. The Company may have four classes of directors, appointed as Class A Directors, Class B Directors, Class C Directors or Class D Directors, depending on the qualification given by the general meeting of shareholders.
- 16.2 The board of directors (hereinafter referred to as the "Board") shall consist of seven (7) to ten (10) directors. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders (hereinafter referred to collectively as the "General Meeting"), which shall determine both their remuneration and term of office, which may not exceed 6 years. The Shareholders shall be entitled to propose the following list of directors to the General Meeting as provided below, the General Meeting shall appoint the directors from the proposed lists of candidates as set forth in the principles below, and the board of directors shall only be validly composed if the principles below are complied with:
- a. Subject to point (b) below, three (3) directors must be appointed by the General Meeting among candidates from a list of Class A Directors nominated by Flanderit Holding (it being understood that one of these 3 directors must be nominated by Flanderit Holding upon instruction and designation by CapMan Funds);
- b. If the number of the directors of Board shall be ten (10), four (4) directors must be appointed by the General Meeting among candidates from a list of Class A Directors nominated by Flanderit Holding (it being understood that one of these 4 directors must be nominated by Flanderit Holding upon instruction and designation by CapMan Funds);
- c. Subject to point (d) below, two (2) directors must be appointed by the General Meeting among candidates from a list of Class B Directors nominated by BVI Holdings;
- d. If the number of the directors of Board shall be ten (10), three (3) directors must be appointed by the General Meeting among candidates from a list of Class B Directors nominated by BVI Holdings;
- e. One (1) Class C Director, recognised as being independent from the Shareholders, must be appointed by the General Meeting from a list of candidates nominated jointly by Flanderit Holding and BVI Holdings;
- f. One (1) director must be appointed by the General Meeting from a list of Class D Directors among one or more candidates nominated by FTV (the "FTV Director"); and
- e. One (1) director must be appointed by the General Meeting from a list of Class D Directors among one or more candidates nominated by ICG (the "ICG Director").
- 16.3 The directors of the Company nominated by Class A Shares' holders are referred to as the "Class A Directors", those nominated by Class B Shares' holders, are referred to as the "Class B Directors", the director jointly nominated by both Class A Shares and Class B Shares' holders, if any, is referred to as the "Class C Director", and those nominated by Class D Shares' holders, are referred to as the "Class D Directors",.
- 16.4 The directors nominated within the frame of this article hold office as members of the board of directors until the appointment of their respective successors, whom should also be qualified in accordance with the provisions of the present article.
- 16.5 Where a vacancy arises among the members of the board of directors and where one or more shareholders of the same Class, acting together, wish to complement the Board in accordance with the principles set forth above, an extraordinary General Meeting shall be convened as soon as possible for the purpose of appointing the new director(s), as required, according with provisions of article 16.2.
- 16.6 For the purpose of any General Meeting convened in order to appoint new directors to the board of directors, each Shareholder agrees to appoint the person(s) nominated by the other Shareholders in accordance with the articles of association.
- 16.7 The Company shall subscribe, with a reputable insurance company and at its own expenses, an insurance policy covering both directors and officers' liability to the benefit of the members of the Board. Moreover, the Company shall reimburse reasonable travel and accommodation expenses incurred by the directors in order to attend meetings of the board of directors.

## Art. 17. Removal of directors, term of the office, indemnification and confidentiality.

- 17.1 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders, given that the directors appointed according to Art. 16.2 shall serve on the board of directors until their respective successors are nominated in accordance with the articles of association of the Company. A director, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.
- 17.2 Any director shall hold office until his/her/its successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms, without limit.



- 17.3 The Company shall indemnify any director and his/her heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be attracted as a party, as a consequence of his current or past role as a director of the Company, or at the request of the Company or any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he could be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant person may be entitled to.
- 17.4 The directors shall not disclose any information in relation with the Company to any other party, which may be detrimental or harmful for the Company's best interests, excepted when such a disclosure is required by law. Such a confidentiality commitment arises upon his/her/its appointment as a director of the Company and extends, without limitation, after the expiry or the termination of his/her/its mandate as a director.

#### Art. 18. Convening meetings of the board of directors.

- 18.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 18.2 Unless otherwise resolved on an unanimous basis by the board of directors, a written notice, including the agenda, of any meeting of the board of directors must be given to the directors as well as to the Company's chief executive officer three (3) banking days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting of the board of directors to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.
- 18.3 Any other supporting documentation which reference is contemplated within the frame of the meeting shall be prepared by the chairman of the board of directors and delivered to the directors, together with the notice or separately and shall, in any case, be delivered to the directors as well as to the Company's chief executive officer not later than one (1) banking day before the meeting of the board of directors, unless otherwise unanimously agreed by the board of directors.
- 18.4 The first meeting of the board of directors shall be held within one (1) month from the date of the formal establishment of the Company.
- 18.5 A meeting of the board of directors shall be convened whenever considered necessary or appropriate by the chairman of the board of directors, but not less than six (6) times per calendar year though.

#### Art. 19. Conduct of meetings of the board of directors.

19.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

19.2 Quorum

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half (50%) of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

19.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman is granted with a casting vote anytime a tied vote situation arises.

- 19.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 19.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 19.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
  - 19.7 Supermajority decisions



Any decision of the board of directors concerning any of the following issues shall be approved by a majority of the two-thirds (2/3 <sup>rd</sup>) of the board of directors, including at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director:

- a. appointment and removal of any key executives;
- b. repurchases of the outstanding Shares by the Company directly from the Shareholders as set forth in article 4.3 of the Shareholders' Agreement; and
  - c. appointment and removal of the chairman and vice chairman of the board of directors.
  - 19.8 Certain decisions
- 19.8.1 Any decision of the board of directors, of the general meeting of shareholders, including written decisions, or otherwise, as the case may be, concerning any of the following issues shall either obtain the prior approval of CapMan Funds or be supported by the person representing CapMan Funds at the general meeting of shareholders, as the case may be, in order to be validly adopted:
  - a. any amendment, alteration or repeal of the articles of association of the Company;
- b. any changes of the share capital of the Company, any new issuance of the Equity Securities or any authorisation thereto, any change of the issue terms of the Equity Securities and any allocation of stock options except an employee stock ownership plan;
- c. any payment of a dividend or distribution (other than tax distributions), or any purchase by the Company of its own shares, and any authorisation thereto;
  - d. approval of any material change to the business plan of the Company, as agreed by the Shareholders;
- e. any investment exceeding EUR one (1) million, and any investment not in the ordinary course of business irrespective of the amount of such investment, and financing of any such investment;
- f. approval of any lending of money or incurring other indebtedness in excess of EUR one (1) million, or any pledge of the Company's material assets (including without limitation, any intellectual property rights belonging to the Company);
- g. any divestment of assets of the Company exceeding EUR one (1) million and any divestment of the assets of the Company not in the ordinary course of business irrespective of the amount of such divestment;
- h. subject to provisions of article 9.6 of the articles of association, any resolution tending to the completion of an initial public offering or a Trade Sale, or any merger or division of the Company; or
- i. declaring the Company bankrupt or making a petition for a reorganisation procedure, and winding up the Company unless this is a requirement under both the laws of Luxembourg or the articles of association.

Any resolution passed at a meeting of the board of directors or otherwise, as the case may be, concerning any of the following issues shall at all times have a prior approval of the Class A Director nominated by CapMan Funds in order to be validly passed:

- j. any change in the accounting principles currently used by the company;
- k. any sales, project or delivery agreement having either a price and/or a value exceeding EUR one (1) million; or
- I. Any agreement or arrangement, or amendment to an existing agreement, between the Company and the Shareholders or any other party having a contractual, business or other similar relationship with the Shareholder.
- 19.8.3 Furthermore, any resolution of the meeting of the board of directors or of the general meeting of the shareholders of any (a) director, officer, limited or general shareholder, member or shareholder holding 5% or more of the outstanding capital stock or other equity interests of a Shareholder, and (b) other Shareholder that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Shareholder, concerning or relating to any of the matters set out in items "a" to "m" above shall be approved by the Class A Director nominated by CapMan Funds, in order to enter into force.
- 19.9 The following provisions apply to transactions at arm's length entered into by the Company for the purpose of its ordinary course of business others than those falling within the scope of the day-to-day management of the Company.

Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction, which shall be approved by the Shareholders. This article 19.9 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

## Art. 20. Minutes of meetings of the board of directors.

- 20.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be. Proxies shall remain attached to the minutes thereto.
  - 20.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.



- 20.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.
- 20.4 Meetings of the board of directors shall be conducted in English, and minutes recording the decisions made at the meeting shall always be drawn up in the English language.

#### Art. 21. Dealings with third parties.

- 21.1 The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.
- 21.2 Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of (i) one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, (ii) one (1) Class A Director, one (1) Class B Director, and one (1) Class C Director, as well as (iii) by the joint signatures or single signatures of any person(s) to whom the board of directors has delegated such signatory power, and only within the limits of such power.
- 21.3 No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company has a personal interest in, or is a duly representative of said other company or firm. Except where otherwise provided for, any duly authorised representatives of the Company who also serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### E. Supervision

### Art. 22. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

- 22.1 The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprise), who may not be shareholder(s).
- 22.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors or independent auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor or independent auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 22.3 Any statutory auditor or independent auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 22.4 The statutory auditors or independent auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 22.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 22.6 In case of plurality of statutory auditors or independent auditors, they will form a board, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.
- 22.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, only independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, may be appointed by the general meeting of shareholders for the supervision of the Company, which determines the duration of his/her/their office.

#### F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year shall begin on January 1 st, of each year and shall terminate on December 31 st, of the same year.

#### Art. 24. Profits.

- 24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 24.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.



24.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

## Art. 25. Interim dividends and share premium.

25.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of directors that the first two conditions haven been satisfied.

25.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

## Art. 26. Liquidation.

26.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration. Such a resolution shall take place under the same requirements in terms of quorum and majority as for the amendment of the articles of association.

26.2 After payment of all the outstanding debts of and charges existing against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally between the shareholders in proportion to their contribution to the share capital of the Company.

#### H. Governing law

Art. 27. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Based on the above amendments to art 15 and 16 of the restated articles of association, the general meeting resolved to revoke all directors and to appoint new board members for a term ending at the annual general meeting to be held in 2014, as set forth below, while confirming that such appointments are in conformity with the amended and restated articles of association, provided however that such revocations and appointments shall become effective only the first issue of Class D shares by the Company:

- i) Mr Vesa Walldén and Mr Mika Heikinheimo as Class A directors;
- ii) Mr David Lee and Mr Jacob Hsu as Class B directors;
- iii) Michael Kidd as Class C director;
- iv) Chris Winship and John Loftus as Class D directors;

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the bureau of the meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le trente et un octobre,

Devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, soussigné,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Symbio S.A." (la "Société"), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte instrumenté et reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1953 le 7 octobre 2009, p. 93732 et s., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148 215. Les statuts (les "Statuts") ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte instrumenté et reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, en date du 6 septembre 2013, et qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



L'assemblée est présidée par Quentin Rutsaert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par le bureau et les soussignés, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Que l'ensemble des actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu une connaissance appropriée de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable (étant entendu que l'ensembles des points sont interdépendants et qu'ils devront être approuvés en une résolution unique).
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

(l'ensemble des points étant interdépendants ils devront être approuvés en une résolution unique)

- Création d'une nouvelle Catégorie d'actions, à savoir une Catégorie D et détermination des droits y relatifs;
- Modification et augmentation du capital social autorisé de la Société, à six cent sept mille sept cent soixante-seize euros (EUR 607.776) afin de (i) renouveler le montant du capital autorisé actuel de cent soixante-six mille euros (EUR 166.000) et autorisation du renouvellement de la période de cinq ans (le «Capital Autorisé Général») et (ii) de prévoir un capital autorisé supplémentaire de quatre cent quarante et un mille sept cent soixante-seize euros (EUR 441.776) ainsi que quarante-quatre millions cent soixante-dix-sept mille six cents (44.177.600) actions de Catégorie D non émises (le «Capital Autorisé de Catégorie D») qui seront émises par le conseil d'administration (ou un de ses délégués) sans droits de préemption applicables et par voie d'incorporation de réserves disponibles dans le capital social de la Société à toute personne ou personnes tel que déterminé par le conseil d'administration (ou ses délégués) avec par une décision de l'assemblée générale sous seing privé à la majorité des votes; prise de connaissance du rapport des Administrateurs en application de l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales relatif aux raisons et au prix pour l'émission d'actions par le biais du capital autorisé (i) sur le renouvellement du capital autorisé actuel et la renonciation y relative et (ii) l'offre d'émettre des actions de Catégorie D par incorporation de réserves disponibles tout en supprimant tout droit de préemption; renonciation aux droits de préemption applicables (le cas échéant) ou droit de participer à l'émission par incorporation de réserves; autorisation du conseil d'administration (ou un de ses délégués) d'émettre les actions de Catégories D non encore émises par incorporation de réserves disponibles; détermination de la période de validité du capital autorisé et autorisation du conseil d'administration d'émettre des actions en vertu de ce qui suit: (i) le Capital Autorisé Général ainsi que les autorisations et renonciations seront valables pour une période débutant à la date de l'assemblée générale statuant sur cet agenda («l'Assemblée Générale Extraordinaire») et se terminant cinq (5) années après la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Mémorial et (ii) le Capital Autorisé de Catégorie D ainsi que les autorisations et renonciations y relatives seront valables pour une période commençant à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et se terminant le 31 décembre 2014; amendement consécutif de l'article 5.2 des Statuts de la Société de tel façon à ce qu'il soit rédigé comme suit:
- « 5.2. Le capital autorisé non émis, est fixé à six cent sept mille sept cent soixante-seize (EUR 607.776,-) dont (i) un montant de cent soixante-six mille euros (EUR 166.000) sera représenté par seize million six cent mille actions (16.600.000) (le «Capital Autorisé Général») et (ii) un montant de quatre cents quarante-et-un mille sept cent soixante-seize euros (EUR 441.776) sera représenté par quarante-quatre millions cent soixante-dix-sept mille six cents (44.177.600) actions de Catégorie D (le «Capital Autorisé de Catégorie D»). (i) Le Capital Autorisé Général ainsi que les autorisations et renonciations y relatives seront valables pour une période débutant le 31 octobre 2013 et se terminant cinq (5) années après la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale dans le Mémorial et (ii) le Capital Autorisé de Catégorie D ainsi que les autorisations et renonciations y relatives seront valables pour une période commençant le 31 octobre 2013 et se terminant le 31 décembre 2014.
- 5.2.1. Le Capital Autorisé Général est à la disposition du conseil d'administration de la Société afin qu'il soit utilisé dans le meilleur intérêt de la Société. Dans le cadre de l'utilisation par le conseil d'administration de cette portion du capital autorisé, le conseil d'administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; et
- 5.2.2. Le Capital Autorisé de Catégorie D ainsi que les actions de Catégorie D non encore émises peuvent être émises par le conseil d'administration (ou un de ses délégués) à toute personne ou personnes telle que déterminée par le conseil d'administration (ou son délégué), avec l'accord donné par une assemblée générale des actionnaires sous seing privé à la majorité des voix, par incorporation des réserves disponibles, tout en supprimant tout droit préférentiel de souscription;



l'assemblée générale des actionnaires ayant renoncé à tout droit de prendre part à l'émission d'actions par incorporation de réserves.»

- Suppression des articles 5.3 et 5.5 des statuts de la Société et renumérotation subséquente de l'article 5.4 en 5.3
- Modification et coordination des statuts de la Société pour prendre en considération les points ci-dessus ainsi que les autres modifications y figurant, substantiellement en la forme de statuts coordonnés annexés aux procurations de cette assemblée, les détenteurs de procurations étant cependant libres d'accepter ces changements s'ils l'estiment approprié;
- Compte tenu des statuts modifiés et coordonnés, révocation de tous les administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs, tel que décrits ci-après, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, tout en confirmant que ces nominations sont en conformité avec les statuts modifiés et coordonnés, étant entendu que ces révocations et nominations seront effectives uniquement à la première émission des actions de Catégorie D par la Société:
  - i) M Vasa Walldén et M Mika Heikinheimo comme administrateurs de Catégorie A;
  - ii) M David Lee et M Jacob Hsu comme administrateurs de Catégorie B;
  - iii) M Michael Kidd comme administrateur de Catégorie C;
  - iv) M Chris Winship et John Loftus comme administrateurs de Catégorie D;

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale a pris la décision suivante à l'unanimité:

#### Résolution Unique:

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer une nouvelle catégorie d'action intitulée «Catégorie D» et de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit:

**5.1.** La Société a un capital social d'un million trois cent trente-sept mille huit cent quarante-six euros et vingt sept cents (EUR 1.337.846,27) consistant en un total de cent trente-trois millions sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-sept (133.784.627) actions divisées (i) en soixante-quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (74.873.690) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune, (ii) en quarante millions (40.000.000) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune et (iii) dix-huit millions neuf cent dix mille neuf cent trente-sept ((18.910.937)) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune, et (iv) une classe d'actions de Catégorie D ne consistant pour l'instant d'aucune action et d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier et d'augmenter le capital social autorisé de la Société, à six cent sept mille sept cent soixante-seize euros (EUR 607.776) afin de (i) renouveler le montant du capital autorisé actuel de cent soixante-six mille euros (EUR 166.000) ainsi que l'autorisation du renouvellement de la période de cinq ans (le «Capital Autorisé Général») et (ii) de prévoir un capital autorisé supplémentaire de quatre cent quarante et un mille sept cent soixante-seize euros (EUR 441.776) ainsi que quarante-quatre millions cent soixante-dix-sept mille six cents (44.177.600) actions de Catégorie D non émises (le «Capital Autorisé de Catégorie D») qui seront émises par le conseil d'administration (ou un de ses délégués) sans droit de préemption applicable et par incorporation de réserves disponibles dans le capital social de la Société à toute personne ou personnes tel que déterminé par le conseil d'administration (ou ses délégués) avec par une décision de l'assemblée générale sous seing privé à la majorité des votes.

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport des Administrateurs en application de l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales relatif aux raisons et au prix pour l'émission d'actions par le biais du capital autorisé sans droit préférentiel de souscription (i) sur le renouvellement du capital autorisé actuel et la renonciation y relative et (ii) l'offre d'émettre des actions de Catégorie D par incorporation de réserves disponibles tout en supprimant tout droit de préemption;

L'assemblée générale a expressément décidé de renoncer aux droits de préemption applicables (le cas échéant) ou droits de participer à l'émission incorporation de réserves et d'autoriser du conseil d'administration (ou un de ses délégués) d'émettre les actions de Catégories D non encore émises par incorporation de réserves disponibles.

L'assemblée générale a décidé de déterminer la période de validité du capital autorisé et d'autoriser le conseil d'administration d'émettre des actions en vertu de ce qui suit: (i) le Capital Autorisé Général ainsi que les autorisations et renonciations seront valables pour une période débutant à la date de l'assemblée générale statuant sur cet agenda («l'Assemblée Générale Extraordinaire») et se terminant cinq (5) années après la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Mémorial (31.10.2013) et (ii) le Capital Autorisé de Catégorie D ainsi que les autorisations et renonciations y relatives seront valables pour une période commençant à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et se terminant le 31 décembre 2014;

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.2 des Statuts de la Société de telle façon à ce qu'il soit rédigé comme suit:

« 5.2. Le capital autorisé non émis, est fixé à six cent sept mille sept cent soixante-seize euros (EUR 607.776,-) selon lequel (i) un montant de cent soixante-six mille euros (EUR 166.000) sera représenté par seize millions six cent mille actions (16.600.000) (le «Capital Autorisé Général») et (ii) un montant de quatre cent quarante et un mille sept cent soixante-seize euros (EUR 441.776) sera représenté par quarante-quatre millions cent soixante-dix-sept mille six cents



- (44.177.600) actions de Catégorie D (le «Capital Autorisé de Catégorie D»). (i) Le Capital Autorisé Général ainsi que les autorisations et renonciations y relatives seront valables pour une période débutant le 31 octobre 2013 et se terminant cinq (5) années après la date de publication du procès-verbal de cette assemblée générale dans le Mémorial et (ii) le Capital Autorisé de Catégorie D ainsi que les autorisations et renonciations y relatives seront valables pour une période commençant le 31 octobre 2013 et se terminant le 31 décembre 2014.
- 5.2.1. Le Capital Autorisé Général est à la disposition du conseil d'administration de la Société afin qu'il soit utilisé dans le meilleur intérêt de la Société. Dans le cadre de l'utilisation par le conseil d'administration de cette portion du capital autorisé, le conseil d'administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants: et
- 5.2.2. Le Capital Autorisé de Catégorie D ainsi que les actions de Catégorie D non encore émises peuvent être émises par le conseil d'administration (ou un de ses délégués) à toute personne ou personnes telle que déterminée par le conseil d'administration (ou son délégué), avec l'accord donné par une assemblée générale des actionnaires sous seing privé à la majorité des voix, par incorporation des réserves disponibles, tout en supprimant tout droit préférentiel de souscription; l'assemblée générale des actionnaires ayant renoncé à tout droit de prendre part à l'émission d'actions par incorporation de réserves.»

L'assemblée générale décide de supprimer les articles 5.3 et 5.5 et, en conséquence, de renuméroter l'article 5.4 en article 5.3

Afin de prendre en considération les décisions ci-dessus et de procéder à de nouvelles modifications des statuts tel que prévu ci-dessous, l'assemblée générale décide de procéder à la refonte des statuts de la Société et de procéder aux modifications supplémentaires y incluses, comme suit (correspondant substantiellement aux statuts coordonnés tels qu'annexés aux procurations prévues pour cette assemblée, les mandataires des actionnaires ayant été expressément autorisés à accepter ces changements qu'ils estiment opportuns):

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des Actions et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Symbio S.A." (la "Société").
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

# Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, Cession ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.
  - 3.2 La Société pourra également:
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/associé responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.



- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

# B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et Restrictions sur les Gages et Transfert des Actions - Sortie

#### Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social d'un million trois cent trente-sept mille huit cent quarante-six euros et vingt sept cents (EUR 1.337.846,27) consistant en un total de cent trente-trois millions sept cent quatre-vingt quatre mille six cent vingt-sept (133.784.627) actions divisées (i) en soixante-quatorze millions huit cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix (74.873.690) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune, (ii) en quarante millions (40.000.000) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune et (iii) dix-huit millions neuf cent dix mille neuf cent trente-sept (18.910.937) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune, et (iv) une classe d'actions de Catégorie D ne consistant pour l'instant d'aucune action et d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.
- 5.2 Le capital autorisé non émis, est fixé à six cent sept mille sept cent soixante-seize (EUR 607.776,-) dont (i) un montant de cent soixante six mille euros (EUR 166.000) sera représenté par seize million six cent mille actions (16.600.000) (le «Capital Autorisé Général») et (ii) un montant de quatre cent quarante-et-un mille sept cent soixante-seize euros (EUR 441.776) sera représenté par quarante quatre million cent soixante-dix-sept mille six cent (44.177.600) actions de Catégorie D (le «Capital Autorisé de Catégorie D»). (i) Le Capital Autorisé Général ainsi que les autorisations et renonciations y relatives seront valables pour une période débutant le 31 octobre 2013 et se terminant cinq (5) années après la date de publication du procès verbal de cette assemblée générale dans le Mémorial et (ii) le Capital Autorisé de Catégorie D ainsi que les autorisations et renonciations y relatives seront valables pour une période commençant le 31 octobre 2013 et se terminant le 31 décembre 2014.
- 5.2.1. Le Capital Autorisé Général est à la disposition du conseil d'administration de la Société afin qu'il soit utilisé dans le meilleur intérêt de la Société. Dans le cadre de l'utilisation par le conseil d'administration de cette portion du capital autorisé, le conseil d'administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; et
- 5.2.2. Le Capital Autorisé de Catégorie D ainsi que les actions de Catégorie D non encore émises peuvent être émises par le conseil d'administration (ou un de ses délégués) à toute personne ou personnes telle que déterminée par le conseil d'administration (ou son délégué), avec l'accord donné par une assemblée générale des actionnaires sous seing privé à la majorité des voix, par incorporation des réserves disponibles, tout en supprimant tout droit préférentiel de souscription; l'assemblée générale des actionnaires ayant renoncé à tout droit de prendre part à l'émission d'actions par incorporation de réserves.
- 5.3. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 6. Actions.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de Actions qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres Actions, sous réserve d'une annulation immédiate des Actions rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
  - 6.6 Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative.

#### Art. 7. Registre des actionnaires.

- 7.1 Un registre des actionnaires, une registre des options et un registre de warrants sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'Actions détenues par tel associé, tout transfert d'Actions, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des Actions.
- 7.2 Chaque associé, détenteur d'option ou détenteur de warrant notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé/détenteur d'options/détenteur de warrants qu'elle a reçue.



#### Art. 8. Propriété et Transfert d'Actions.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des Actions peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'Action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les Actions sont librement cessibles entre actionnaires. Les Actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires sous réserve des restrictions imposées par les statuts. Si le capital de la Société venait à n'être détenu que par un seul associé, ledit associé serait en droit de transférer librement ses Actions.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.
- Art. 9. Restrictions en matière de nantissements, Transfert des Actions et Droits de sortie. A l'effet des articles suivants, la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie A, les détenteurs d'Actions de Catégorie B, les détenteurs d'Actions de Catégorie C, les détenteurs d'Actions de Catégorie D et CapMan Funds sont désignés individuellement un «Associé» et collectivement les «Actionnaires».

#### Art. 9.1. Restrictions générales au transfert ou au Nantissement des Titres Participatifs.

- 9.1.1 A l'exception de ce qui est autorisé aux termes de l'article 9.5, aucune Action émise par la Société (les «Actions») ou droit relatif aux Actions, droit de conversion ou d'échange en nouvelles Actions de la Société, ou toute option, garantie ou autre droit permettant de souscrire à de nouvelles Actions de la Société selon les lois du Luxembourg (collectivement les «Titres Participatifs») possédés par un Associé, ou autre droit y afférent, directement ou indirectement, ne peut être cédé, attribué, hypothéqué, transféré, nanti ou autrement aliéné sans une approbation écrite et préalable de tant Flanderit Holding, BVI Holdings que des CapMan Funds.
- 9.1.2 Les Actionnaires détenteurs de Actions de Catégorie A et de Actions de Catégorie B s'engagent à ne pas céder, au bénéfice de tiers, leurs participations ou tout autre droit relatif à des sociétés détentrices de Actions de Catégorie A ainsi qu'à des sociétés détentrices de Actions de Catégorie B, mais aux actionnaires de sociétés titulaires de l'une ou l'autre catégorie de Actions de Catégorie A ou de Actions de Catégorie B, lorsqu'une telle interviendrait sans une approbation écrite et préalable de tant Flanderit Holding, BVI Holdings que des CapMan Funds.
- 9.1.3 Indépendamment de ce qui précède, CapMan Funds peut librement céder sa participation ou tout autre droit détenu dans une société détentrice de Actions de Catégorie A, à tout moment et sans aucune restriction ni réserve quelconque:
- a. à une société affiliée de CapMan Funds, qui serait un fonds d'investissement, un trust ou une entité, à toute personne désignée ou dépositaire d'un tel fonds et vice versa;
- b. lors de la liquidation d'un fonds, après avoir reçu les Actions ou autres Titres Participatifs au moins vingt-quatre (24) mois avant la liquidation, à tout détenteur, titulaire de Actions de la société concernée, associé ou participant à ce fonds:
- c. à tout autre fonds d'investissement ou fonds géré ou conseillé par le même administrateur ou conseiller (ou une société affiliée à un tel administrateur ou conseiller) en qualité de cédant;
- d. à une société affiliée administrateur d'un fonds d'investissement ou trust à ce dit trust ou fonds d'investissement au bénéfice d'un nouveau administrateur de ce fonds d'investissement ou de ce trust;
- e. à une personne désignée ou à une filiale ou à la société holding de l'une quelconque des personnes mentionnées dans les sous-paragraphes "a" ou "c" ci-dessus.

# Art. 9.2. Droit de Sortie Conjointe (Tag-along right).

- 9.2.1 A l'exception des transferts d'Actions réalisés conformément à l'article 9.4, aucun transfert d'Actions ne pourra intervenir ou être enregistré à moins que les stipulations du présent article 9.2 ne soient respectées comme suit:
- a. Si un Associé ou toutes autres parties négocie la cession de tout ou partie de ses Actions (a l'exception de l'hypothèse d'une première admission à la cotation sur un marché réglementé) à un tiers, ou envisage de céder tout ou partie de ses Actions à un tiers, cet Associé doit s'assurer que les autres Actionnaires ont la possibilité de participer à la cession envisagée (la "Partie Cédante") au même prix par Action, ou selon des termes et conditions identiques à ceux convenue entre l'Associé cédant et le tiers (le "Droit de Sortie Conjointe").
- b. L'Associé cédant notifie par écrit la Partie Cédante s'agissant des termes et conditions de la cession envisagée, tels qu'ils ont été convenus entre l'Associé cédant et le tiers (la "Notification de Cession Conjointe"). La Notification de



Cession Conjointe devra mentionner le nombre et les catégories de Actions dont la cession est envisagée, le prix et ainsi que tous autres termes et conditions importants relatifs au transfert envisagé (en ce compris, de manière non exhaustive, les obligations ainsi que les engagements particulièrement importants des vendeurs).

c. La Partie Cédante informera, dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification de Cession Conjointe, l'Associé cédant par écrit de sa décision d'exercer le Droit de Sortie Conjointe. Si le nombre total de Actions destinées à être vendues par l'Associé cédant et la Partie Cédante excède le nombre des Actions qui peuvent être vendues selon les termes et conditions exposés dans la Notification de Cession Conjointe, la Partie Cédante pourra uniquement demander que les Actions, dont la cession à un tiers est envisagée, soient divisées entre l'Associé ou les Actionnaires cédants et la Partie Cédante au pro rata de leur participation pleinement diluée au capital de la Société, tel que défini dans un contrat d'actionnaires modifié et reformulé en date du ou autour du 27 décembre 2010 conclu entre les Actionnaires (le "Contrat d'Actionnaires") lors de la réception de la Notification de Cession Conjointe.

Art. 9.3. Adhésion aux statuts. Nonobstant les stipulations des articles 9.1 et 9.2 ci-dessus, chaque Associé ne pourra céder, attribuer, hypothéquer, transférer, nantir ou aliéner ses Actions que si le cessionnaire signe une convention écrite respectant des conditions de forme et le fond satisfaisantes pour les Actionnaires, et uniquement lorsqu'aux termes de cette convention, le cessionnaire s'engage à respecter les stipulations du pacte d'actionnaires en date du 11 décembre 2009 conclu entre les Actionnaires, et assume l'ensemble des obligations qui étaient celles du cédant aux termes dudit pacte d'actionnaires.

#### Art. 9.4. Transferts autorisés.

- 9.4.1 Chaque Associé peut transférer des Titres Participatifs ou tout autre droit y afférent à tout moment sans aucune restriction ni réserve quelconque (en ce compris les articles 9.1, 9.2, 9.6 et 9.7), à l'exception du respect des stipulations de l'article 9.3, à une société contrôlée directement par un tel Associé ou par les actionnaires qui contrôlent cet Associé.
- 9.4.2 Les détenteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B sont autorisés à transférer les Actions qu'ils détiennent à CapMan Funds à hauteur du pro rata des Actions détenu par CapMan Funds, comme si les Actions détenues par les détenteurs des Actions Catégorie A et des Actions de Catégorie B étaient directement détenues par leurs actionnaires respectifs.

#### Art. 9.5. Transferts frappés de nullité absolue.

9.5.1 Tout projet de cession, transfert, attribution, nantissement ou aliénation de tout ou partie des Actions qui ne respecterait pas les stipulations des statuts est frappé de nullité absolue et ne pourra produire aucun effet. Il est interdit au conseil d'administration d'autoriser, conformément aux statuts, une telle cession frappée de nullité, ou de reporter une telle cession dans les comptes individuels d'actionnaires ainsi que dans les registres des mouvements de titres de la Société.

#### 9.6. Obligation de sortie conjointe (Drag-along right).

9.6.1 Lorsqu'un ou plusieurs acquéreurs de bonne foi, agissant à des conditions normales de marché (les "Tiers Acquéreurs") souhaitent réaliser (i) une cession ou un échange de l'ensemble des Actions de la Société, en échange du paiement d'une somme d'argent ou de toute autre contrepartie (par exemple des Actions d'une autre société), (ii) une fusion de la Société, (iii) une cession ou un échange de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société en échange du paiement d'une somme d'argent ou de toute autre contrepartie (une "Cession") et font une proposition écrite y afférente (l'"Offre de Cession") à n'importe quel Associé ou à la Société, dans le cas où CapMan Funds (ou si CapMan Funds n'est pas actionnaire de la Société à ce moment, Flanderit Holding) approuveraient une telle Offre de Cession, alors chaque Associé sera tenu de vendre et de transférer l'ensemble de ses Actions à ces Tiers Acquéreurs selon des termes et conditions identiques à ceux proposés aux autres actionnaires ("Obligation de Sortie Conjointe").

9.6.2 Si les Tiers Acquéreurs souhaitent effectuer la Cession (i) en achetant tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou (ii) une fusion, et font une proposition de Cession à tout Associé ou à la Société, dans ce cas l'exercice des droits de sortie conjointe (Drag-along Right) nécessitera additionnellement que (i) soit BVI Holdings ou Flanderit Holding approuvent une telle Offre de Cession, et (ii) qu'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des membres du conseil d'administration approuvent une telle Offre de Cession. Une fois approuvée, la Société et les Actionnaires s'engagent à exécuter une telle Cession et à ce que la contrepartie offerte pour les Actions ou les actifs soit divisée entre les Actionnaires.

- 9.6.3 Suite à la réception d'une Offre de Cession, chaque Associé ou, le cas échant, la Société doit, dans les meilleurs délais, en communiquer une copie aux autres Actionnaires ainsi qu'à la Société.
- 9.6.4 Afin de lever toute ambiguité, seul CapMan Funds (ou, si CapMan Funds n'est pas à ce moment-là un Associé de la Société, Flanderit) pourra exercer l'Obligation de Sortie Conjointe telle que prévue à l'article 9.6.1 sans qu'il ne soit nécessaire d'obtenir l'approbation de BVI Holdings, Flanderit Holding ou du conseil d'administration,

#### 9.7. Exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe.

9.7.1 Les stipulations du présent article 9.7 doivent être respectées lors de l'exercice de l'Obligation de Sortie Conjointe:



- a. Le conseil d'administration et les Actionnaires qui approuvent l'Offre de Cession conformément aux articles 9.6.1 ou 9.6.2 (selon le cas) doivent en informer les autres Actionnaires par écrit ("Notification d'Obligation de Sortie Conjointe").
- b. La Notification d'Obligation de Sortie Conjointe est irrévocable mais devient caduque lorsque la Cession n'est pas effectuée dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours suivant sa réception par les Actionnaires et la Société. Néanmoins, les Actionnaires sont autorisés à émettre une nouvelle Notification d'Obligation de Sortie Conjointe si une Notification d'Obligation de Sortie Conjointe déjà émise venait à être frappée de caducité.
- c. À moins qu'il n'en soit convenu autrement entre les Actionnaires, les négociations concernant les termes et conditions de la Cession sont menées avec le Tiers Acquéreur par le ou les représentants de la Société, tel qu'approuvé(s) par le conseil d'administration.
- d. La contrepartie accordée en échange des Actions ou des actifs est divisée entre les Actionnaires conformément à leur participation au capital de la Société.
- e. En cas de cession des Actions, la réalisation de la cession devra intervenir le même jour que la date arrêtée à l'effet de la réalisation de la cession de ses Actions par un détenteur de Actions de Catégorie A à moins que:
  - i. les Actionnaires n'en conviennent autrement;
- ii. cette date intervienne moins de cinq (5) jours ouvrables au Luxembourg suivant la date de la Notification d'Obligation de Sortie Conjointe; dans ce cas, la cession des Actions est différée jusqu'au cinquième (5 ème) jour ouvrable au Luxembourg suivant la réception de Notification d'Obligation de Sortie Conjointe par les Actionnaires.
- 9.7.2 A l'effet de garantir la réalisation de la cession des Actions de chaque Associé, chaque Associé autorise expressément, et de manière irrévocable, le mandataire désigné par le conseil d'administration à être son agent et mandataire lequel, à son tour, pourra signer au nom de cet Associé tous les transferts nécessaires et réaliser ces transferts au bénéfice du Tiers Acquéreur. A défaut d'obtention de l'accord de chaque Associé concerné, une personne ainsi nommée par le conseil d'administration ne peut émettre aucune déclaration, ni ne constituer aucune garantie au nom et pour le compte de Associé concerné.
- 9.7.3 Dans l'hypothèse d'une cession des actifs de la Société, le conseil d'administration pourra prendre toutes les mesures nécessaires à l'effet de réaliser la cession des actifs dans les meilleurs délais et, en tout cas de cause, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours courant à compter de la réception de la Notification d'Obligation de Sortie Conjointe par la Société.
- **9.8. Consentement.** Le conseil d'administration devra consentir à tout transfert de Actions et, après avoir reçu le récépissé de paiement des droits de cession (si applicable), inscrire le nom du cessionnaire dans les comptes individuels d'actionnaires et dans le registre des mouvements de titres de la Société, en qualité de titulaire des Actions qui lui ont été transférées.

# C. Assemblée générale des actionnaires

#### Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 10.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.
- 10.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme, associé unique n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".
- 10.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

- 11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par l'administrateur ou bien le cas échéant, par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 11.2 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être convoquée pour le 10 avril de chaque année, à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenu le jour ouvrable suivant.
- 11.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 11.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.



#### Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires - Vote par résolution écrite.

- 12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.
  - 12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.
  - 12.3 Quorum et vote
  - 12.3.1 Chaque Action donne droit à un (1) vote.
- 12.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des actionnaires sont valablement prises si elles ont été adoptées par les actionnaires représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les actionnaires seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.
- 12.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.
- 12.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 12.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.
- 12.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.
- Art. 13. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par (i) au moins deux-tiers des votes valablement enregistré à cette assemblée (ii) où au moins la moitié du capital social de la Société est présent ou représenté.

#### Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

- 14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
  - 14.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, le cas échéant.

#### D. Gestion

#### Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 15.1 La Société sera gérée par un conseil d'administration, composé d'au moins sept (7) administrateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.
- 15.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/ aux actionnaires.
- 15.3 Le conseil d'administration est également investi des pouvoirs de gérer au jour le jour l'administration du plan d'options, le cas échéant, et de modifier les termes non substantiels de ce plan.
- 15.4 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil d'administration.



15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

## Art. 16. Election et Composition du conseil d'administration.

- 16.1 Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne dépassera pas six (6) ans. La Société peut avoir trois catégories d'administrateurs, nommés en qualité d'Administrateurs de Catégorie A, Administrateurs de Catégorie B, Administrateurs de Catégorie C ou Administrateurs de Catégorie D selon la qualification donnée par l'assemblée générale des actionnaires.
- 16.2 Le conseil d'administration (ci-après appelé le "Conseil") se compose de sept (7) à dix (10) administrateurs. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires (ci-après désignés collectivement sous l'appellation "Assemblée Générale"), qui détermine leur rémunération et la durée de leurs mandats, qui ne dépassera pas six (6) ans, étant donné que les Actionnaires sont autorisés à proposer la liste d'administrateurs suivante lors de l'Assemblée Générale comme indiqué ci-dessous. L'Assemblée Générale nomme les administrateurs figurant dans la liste des candidats proposés, celle-ci étant constituée conformément aux principes indiqués ci-dessous et le conseil d'administration sera valablement composé si les règles énoncées ci-dessous sont respectées:
- a. Sous réserve du point (b) ci-dessous, trois (3) administrateurs devront être nommés par l'Assemblée Générale parmi la liste des Administrateurs de Catégorie A proposé par Flanderit Holding (étant entendu qu'un de ces trois administrateurs doit être nommé par Flanderit Holding sur l'instruction et la désignation de CapMan Funds);
- b. Si le conseil d'administration se compose de dix (10) administrateurs, quatre (4) administrateurs doivent être nommés par Flanderit Holding (étant entendu qu'un de ces quatre administrateurs doit être nommé par Flanderit Holding sur instruction et désignation de CapMan Funds);
- c. Sous réserve du point (d) ci-dessous, deux (2) administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale parmi les candidats d'une liste d'administrateurs de Catégorie B nommés par BVI Holdings;
- d. Si le conseil d'administration se compose de dix (10) administrateurs, trois (3) administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale parmi une liste d'administrateurs de Catégorie B nommés par BVI Holdings;
- e. Un (1) administrateur de Catégorie C, reconnu comme étant indépendant des Actionnaires, doit être nommé par l'Assemblée Générale parmi une liste de candidats nommés conjointement par Flanderit Holding et BVI Holdings;
- f. Un (1) administrateur doit être nommé par l'Assemblée Générale d'après une liste d'administrateurs de Catégorie D parmi un ou plusieurs candidats nommés par FTV («l'Administrateur FTV»); et
- g. Un (1) administrateur doit être nommé par l'Assemblée Générale d'après une liste d'administrateurs de Catégorie D parmi un ou plusieurs candidats nommés par ICG («l'Administrateur ICG»)
- 16.3 Les administrateurs de la Société nommée par les détenteurs d'Actions de Catégorie A sont désignés en tant que "Administrateurs de Catégorie A", ceux nommés par les détenteurs d'Actions de Catégorie B sont désignés en tant que "Administrateurs de Catégorie B", l'administrateur nommé conjointement par les détenteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B est, le cas échéant, désigné en tant que "Administrateur de Catégorie C", et ceux nommés par les détenteurs d'Actions de Catégorie D sont désignés en tant qu'«Administrateurs de Catégorie D».
- 16.4 Les administrateurs nommés dans le cadre du présent article exercent en qualité de membres du conseil d'administration jusqu'à la nomination de leurs successeurs respectifs, qui devront également être nommés selon les stipulations du présent article.
- 16.5 Lorsqu'un poste est à pourvoir parmi les membres du conseil d'administration et qu'un ou plusieurs actionnaires d'une même catégorie, agissant conjointement, souhaitent compléter le conseil d'administration en application des principes énoncés ci-dessus, une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires sera convoquée dans les meilleurs délais à l'effet de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs, en tant que de besoin, selon les stipulations de l'article 16.2.
- 16.6 A l'effet de toute Assemblée Générale convoquée afin de nommer de nouveaux administrateurs au conseil d'administration, chaque Associé accepte de désigner la ou les personnes nommées par les autres Actionnaires conformément aux statuts.
- 16.7 La Société devra souscrire, auprès d'une compagnie d'assurance de bonne réputation et à ses propres frais, une police d'assurance couvrant la responsabilité des administrateurs et responsables, au profit des membres du conseil d'administration. De plus, la Société remboursera les frais de logement et de déplacement raisonnables encourus par les administrateurs afin d'assister aux réunions du conseil d'administration.

# Art. 17. Election et Révocation des administrateurs, Terme du mandat, Indemnisation et Confidentialité.

- 17.1 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 17.2 Tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives, sans limite de mandat.
- 17.3 La Société indemnisera tout administrateur, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, des frais raisonnables qu'ils encourent en ce qui concerne les poursuites, procès ou procédures auxquels il peut être partie, en conséquence de son rôle actuel ou passé en qualité de administrateur de la Société, ou sur demande de la Société ou d'une autre



société dont la Société est associé ou créancier et en vertu de laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, sauf dans le cas de poursuites, procès ou procédures ayant pour objet des faits pour lesquels il peut être reconnu responsable de négligence ou de faute grave. En cas de règlement, l'indemnisation n'est accordée que vis-à-vis des faits pour lesquels la Société obtient de son conseiller juridique l'assurance que la personne à indemniser n'a pas violé ses obligations. Le droit à indemnisation visé ci-dessus ne saurait porter préjudice à tout autre droit à indemnisation dont la personne concernée pourrait bénéficier.

17.4 Les administrateurs ne sauraient divulguer des informations relatives à la Société à toutes autres parties, lesquelles peuvent se révéler nuisibles ou nocives aux intérêts fondamentaux de la Société, excepté lorsque la loi requiert une telle divulgation. Cette obligation de confidentialité prend naissance dès leur nomination en tant que administrateur de la Société et se poursuit, sans réserve, au-delà de la cessation ou du terme de leur mandat d'administrateur.

#### Art. 18. Convocation des réunions du conseil d'administration.

- 18.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de l'un quelconque de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs ainsi qu'au directeur général de la Société par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.
- 18.3 Toutes les pièces justificatives qui sont nécessaires à la tenue de la réunion sont préparées par le président du conseil d'administration et sont remises aux administrateurs et au directeur général de la Société, avec la convocation ou de manière séparée et, dans tous les cas, sont fournies à ces derniers au plus tard un (1) jour ouvrable avant la réunion du conseil d'administration, à moins qu'il n'en soit convenu autrement et à l'unanimité par le conseil d'administration.
- 18.4 La première réunion du conseil d'administration intervient dans un délai d'un (1) mois suivant la date de constitution de la Société.
- 18.5 Une réunion du conseil d'administration est convoquée chaque fois que cela est considéré comme nécessaire ou approprié par le président du conseil d'administration, et en tout état de cause pas moins de six (6) fois par année civile.

#### Art. 19. Conduite des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

#### 19.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié (50%) de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

#### 19.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président se voit conférer une voix prépondérante dans l'hypothèse d'une égalité de voix à l'occasion d'un vote.

- 19.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 19.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 19.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
  - 19.7 Décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée



Toute décision du conseil d'administration relative à l'une des questions suivantes doit être approuvée à la majorité des deux tiers (2/3) des membres du conseil d'administration, en ce compris au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B:

- a. nomination et renvoi des hommes clés;
- b. rachats d'Actions émises par la Société directement auprès des Actionnaires, comme déterminé à l'article 4.3;
- c. nomination et renvoi du président et du vice-président du conseil d'administration.
- 19.8 Décisions diverses
- 19.8.1 Toute décision du conseil d'administration, de l'assemblée générale des actionnaires, y compris les décisions écrites ou autres, selon le cas, concernant l'une des questions suivantes doit obtenir l'autorisation préalable de CapMan Funds ou l'aval du représentant de CapMan Funds lors de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, afin d'être valablement adoptée:
  - a. toute modification, transformation ou abrogation des statuts de la Société;
- b. toute modification du capital social de la Société, toute nouvelle émission de Titres participatifs ou de toute autorisation y afférente, tout changement des conditions d'émission des Titres participatifs et toute répartition des options d'achat de Actions, à l'exception du régime d'actionnariat des salariés;
- c. tout paiement d'un dividende ou distribution (autre que fiscale), ou tout achat par la Société de ses propres actions et toute autorisation y afférente;
- d. approbation de toute modification importante du projet d'entreprise de la Société, tel que convenu par les Actionnaires;
- e. tout investissement dépassant un (1) million d'euros, et tout investissement réalisé en dehors du cadre des activités ordinaires, indépendamment du montant d'un tel investissement et de son financement;
- f. approbation de tout prêt d'argent ou de tout endettement dépassant un (1) million d'euros, ou de toute constitution de garantie portant sur des actifs importants de la Société (y compris et sans réserve, tous droits de propriété intellectuelle appartenant à la Société);
- g. tout dessaisissement d'actifs de la Société dont la valeur excéderait un (1) million d'euros et tout désinvestissement d'actifs de la Société réalisé en dehors du cadre des activités ordinaires, quel que soit le montant d'un tel dessaisissement;
- h. sous réserve des stipulations de l'article 9.6 des statuts, toute résolution qui tend à la ratification d'une première admission de la société sur un marché réglementé ou d'une Cession, ou à toute fusion ou division de la Société;
- i. déclaration de faillite de la Société ou requête de procédure de redressement et de liquidation de la Société à moins que ceci ne découle de l'application du droit du Luxembourg ou des statuts.

Toute résolution adoptée notamment durant une réunion du conseil d'administration, concernant l'une des questions suivantes doit obligatoirement recevoir l'autorisation préalable du Administrateur de Catégorie A nommé par CapMan Funds afin d'être valablement adoptée:

- j. toute modification des règles comptables actuellement en vigueur au sein de la Société;
- k. toute convention de Cession, de projet ou de livraison dont le montant et/ou la valeur dépasse un (1) million d'euros; ou
- l. toute convention ou accord, ou modification d'une convention existante entre la Société et les Actionnaires, ou toute autre partie ayant une relation contractuelle, commerciale ou autre relation similaire avec les Actionnaires.
- 19.8.3 En outre, toute résolution adoptée durant la réunion du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires prise par l'un quelconque des (a) administrateur, responsable, commanditaire ou associé, membre ou associé détenant 5% ou plus du capital social en circulation ou d'autres droits propres à un Associé, et l'un quelconque des (b) autre Associé qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle un tel Associé, ou est contrôlé ou géré par lui, concernant les questions traitées par les points "a" à "m" ci-dessus, doit être approuvée par le Administrateur de Catégorie A nommé par CapMan Funds, afin de pouvoir valablement produire ses effets juridiques.
- 19.9 Les stipulations suivantes s'appliquent aux transactions conclues par la Société à prix de marché, dans le cadre normal des affaires, à l'exception toutefois de celles relevant de la gestion quotidienne de la Société.

Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Ce administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause, qui doit être approuvée par les actionnaires. Le présent article 19.9 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues à des conditions normales.



#### Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

- 20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant. Les procurations devront demeurées attachées au procès verbal visé ci-dessus.
  - 20.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, le cas échéant.
- 20.4 Les réunions du conseil d'administration devront être conduites en anglais et les procès verbaux enregistrant les décisions prises durant la réunion devront toujours être rédigés en langue anglaise.

#### Art. 21. Rapports avec les tiers.

- 21.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature du administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par le administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire (s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.
- 21.2 Néanmoins, si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera tenue, vis-à-vis des tiers, que par la signature conjointe de (i) un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B, (ii) un (1) Administrateur de Catégorie B, et un (1) administrateur de Catégorie C, ainsi que (iii) par la signature conjointe ou bien par la seule signature de toute(s) personne(s) a qui le conseil d'administration a délégué un tel pouvoir de signature, et uniquement dans les limites d'un tel pouvoir.
- 21.3 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne doit être affecté ou frappé de nullité de part le seul fait que un ou plusieurs quelconque représentant légal de la Société ait un intérêt personnel dans, ou soit à la fois le représentant légal d'une autre société ou entreprise. A l'exception des fois où il en est expressément stipulé autrement, tout représentant légal de la Société agissant également en qualité de représentant légal d'une autre société ou entreprise avec qui la Société contracte ou entretient des relations d'affaires, et ne doit pas, pour cette seule raison, être déchu de la possibilité de débattre de et d'agir, concernant toute tâche relative aux contrats ou autres affaires concernés.

#### E. Surveillance de la société

#### Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

- 22.1 La supervision de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, qui ne peuvent être des actionnaires.
- 22.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises ou un commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.
- 22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire ou réviseur d'entreprises peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.
- 22.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 22.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 22.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires ou réviseurs d'entreprises, ceux-ci constituent un conseil, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil.
- 22.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, seuls des réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour superviser la Société, qui détermine la durée de son/leur mandat.

# F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1 <sup>er</sup> ) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.



#### Art. 24. Bénéfices.

- 24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 24.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 24.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### Art. 25. Dividendes intérimaires, Prime d'émission.

- 25.1 Le administrateur ou, le cas échéant, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux stipulations de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil d'administration, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- 25.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'associé ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### G. Liquidation

#### Art. 26. Liquidation.

- 26.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun. Une telle décision devra être adoptée dans le respect des mêmes règles de quorum et de majorité que celles requises pour la modification des statuts.
- 26.2 Après le paiement de l'ensemble des dettes et frais de la Société, en ce inclus les taxes et dépenses inhérentes au processus de liquidation, les actifs nets de la Société restant doivent être distribués de manière égale entre les actionnaires à proportion de leur contribution au capital social de la Société.

## H. Loi applicable

- **Art. 27. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux stipulations de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.
- Compte tenu des modifications des articles 15 et 16 des statuts coordonnés, l'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs et de nommer de nouveaux administrateurs, tels que décrits ci-après, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, tout en confirmant que ces nominations sont en conformité avec les statuts modifiés et coordonnés, étant entendu que ces révocations et nominations seront effectives uniquement à la première émission des actions de Catégorie D par la Société:
  - v) M. Vasa Walldén et M. Mika Heikinheimo comme administrateurs de Catégorie A;
  - vi) M. David Lee et M. Jacob Hsu comme administrateurs de Catégorie B;
  - vii) M. Michael Kidd comme administrateur de Catégorie C;
  - viii) M. Chris Winship et M. John Loftus comme administrateurs de Catégorie D;

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents Euros.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le bureau a signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Q. RUTSAERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/49969. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014033894/1457.

(140037893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

# Marea, Société Anonyme, (anc. MR-Office S.A.).

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 138.011.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "MR-Office S.A.", établie et ayant son siège social à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138011 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200 du 17 mai 2008,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rico MAROCHI, employé privé, demeurant à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claudio MAROCHI, employé, demeurant à L-4930 Bascharage, 3, boulevard J-F Kennedy.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Changement de la dénomination sociale en "MAREA" et modification afférente de l'article 1 er des statuts;
- 2. Modification de l'objet social afin de donner dorénavant à l'article 4 des statuts la teneur suivante:
- " **Art. 4.** La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de constructions, de voirie, de pavage, de terrassement et d'excavation de terrains, ainsi que le commerce dé matériaux de construction.

Elle pourra élaborer tous projets, plans, études, calculs et expertises, et exécuter par ses propres moyens ou en collaboration avec toutes autres entreprises tous travaux de construction, de génie civil et de voirie.

La société a en outre pour objet la promotion immobilière ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

L'objet social est de plus la réalisation de toutes activités commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et aux dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

En général, la société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes les opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.



- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "MAREA" et de modifier en conséquence l'article 1 <sup>er</sup> des Statuts comme suit:

" **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MAREA", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'étendre et de modifier l'objet social et de donner dorénavant à l'article 4 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 2 de l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. MAROCHI, C. MAROCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Référence de publication: 2014026833/78.

(140032013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

# Paladin Byron Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Paladin Paul Holdings S.à r.l.).

## Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.836.

In the year two thousand fourteen, the twenty-seventh day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

## Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Paladin Paul Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144836 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company was incorporated on 4 February 2009 pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 March 2009 under number 580.

# THERE APPEARED

Saratoga Limited, a company established under the laws of the Isle of Man, whose principle office is at 69 Athol Street, Douglas, IM1 1JE, Isle of Man and registered with the Isle of Man Register of Commerce under number 082451C (the Sole Shareholder),

represented by Mrs. Caroline DEBRUILLE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.



The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Amendment of the name of the Company from Paladin Paul Holdings S.à r.l. into Paladin Byron Holdings S.à r.l.;
- 2. Subsequent amendment to article 1 of the Articles in order to reflect the change of the name of the Company adopted under the item above;
  - 3. Change the currency of the Company from Euros (EUR) to Pound Sterling (GBP);
  - 4. Increase of the share capital of the Company up to an amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000);
- 5. Fix the nominal value of the shares at one Pound Sterling (GBP 1.00) and to exchange the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares for fifteen thousand (15,000) shares;
- 6. Payment of the share capital increase adopted under the items above by a contribution in cash of an amount of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000) and the subsequent allocation of the remainder between the share capital increase and the cash contribution to the share premium account of the Company;
- 7. Subsequent amendment to article 5 first paragraph of the Articles in order to reflect the change of the share capital and the share capital increase adopted under the items above;
- 8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
  - 9. Miscellaneous.
  - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company from Paladin Paul Holdings S.à r.l. into Paladin Byron Holdings S.à r.l.

## Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Paladin Byron Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

## Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency from Euros (EUR) to Pound Sterling (GBP) at the exchange rate of EUR 1.00 = GBP 0.82963, according to the EUR/GBP exchange rate (median price) available as at January 27, 2014 on the OANDA website.

The current share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is thus converted into ten thousand three hundred and seventy point forty Pounds Sterling (GBP 10,370.40).

# Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the capital by an amount of four thousand six hundred twenty-nine point sixty Pounds Sterling (GBP 4,629.60) up to fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) by a contribution in cash of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000).

The remainder between the increase of capital (i.e. four thousand six hundred twenty-nine point sixty Pounds Sterling (GBP 4,629.60)) and the cash contribution of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000), that is to say the amount of three hundred and seventy point forty Pounds Sterling (GBP 370.40) is allocated to the share premium account.

The proof of the total payment of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

## Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the nominal value of the shares at one Pound Sterling (GBP 1.00) and to exchange the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares for fifteen thousand (15,000) shares.

## Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 first paragraph of the Articles, which will henceforth have the following wording:

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each. The capital of the



Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

## Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

## Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

## Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Paladin Paul Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144836 et disposant d'un capital social de EUR 12.500,- (la Société). La Société a été constituée le 4 février 2009, suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 mars 2009, numéro 580.

## A COMPARU:

Saratoga Limited., une société constituée selon les lois l'île de Man, ayant son siège social au 69 Athol Street, Douglas, IM1 1|E, l'île de Man, enregistré avec l'île de Man Registre de Commerce sous le numéro 082451C (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Caroline DEBRUILLE, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Modification de la dénomination de la Société de Paladin Paul Holdings S.à r.l. en Paladin Byron Holdings S.à r.l.;
- 2. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement du nom de la Société mentionnée au point 1. ci-dessus
  - 3. Conversion du capital social de euros (EUR) to livre sterling (GBP);
  - 4. Augmentation du capital social jusqu'à quinze mille livre sterling (GBP 15,000);
- 5. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à une livre sterling (GBP 1.00) et échange des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes contre quinze mille (15.000) parts sociales;
- 6. Libération de l'augmentation de capital par un apport en espèces de cinq mille livre sterling (GBP 5.000) et allocation du solde entre l'augmentation de capital et l'apport en espèces à un compte prime d'émission;
- 7. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des Statuts afin de refléter le changement du nom de la Société mentionnée aux points ci-dessus;
- 8. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à deux gérants de la Société, agissant conjointement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;
  - 9. Divers.



## III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de Paladin Paul Holdings S.à r.l. en Paladin Byron Holdings S.à r.l.

## Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Paladin Byron Holdings S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de euros (EUR) en livres sterling (GBP) au taux d'échange de EUR 1.00 = GBP 0,82963, conformément au taux de change EUR/GBP (prix médian) au 27 janvier 2014 en vigueur sur le site internet OANDA.

Le capital actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est ainsi converti en dix mille trois cent soixante-dix virgule quarante livres sterling (GBP 10.370,40).

## Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille six cent vingt-neuf virgule soixante livres sterling (GBP 4.629,60) pour le porter à quinze mille livres sterling (GBP 15.000) par un apport en espèces de cinq mille livres sterling (GBP 5.000).

Le solde entre l'augmentation de capital (i.e. quatre mille six cent vingt-neuf virgule soixante livres sterling (GBP 4.629,60)) et l'apport en espèces de cinq mille livres sterling (GBP 5.000) soit le montant de trois cent soixante-dix virgule quarante livres sterling (GBP 370,40) est alloué au compte prime d'émission.

La preuve du paiement total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

# Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à une livre sterling (GBP 1.00) et d'échanger les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes contre quinze mille (15.000) parts sociales.

# Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 premier alinéa des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à d quinze mille livres sterling (GBP 15.000) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1.00) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

# Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité accordés à à deux gérants de la Société, agissant conjointement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

## Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

## Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.



Signé: DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026864/186.

(140031989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

## Pharmintraco Holding II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.376.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of February,

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Pharmintraco Holding II, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000 (twenty-five thousand Dollars), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 183.376 (the "Company").

## There appeared

Pharmintraco Holding, I, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital set at USD 2,025,000 (two million and twenty-five thousand Dollars) and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 183.420 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 25,000 (twenty five thousand) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty five thousand Dollars) to USD 2,025,000 (two million and twenty five thousand Dollars) by way of the issuance of 2,000,000 (two million) new shares;
- 2. Intervention, subscription and payment of new shares and global share premium attached thereto by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
- 3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
  - 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

## First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,000,000 (two million Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty five thousand Dollars) to USD 2,025,000 (two million and twenty five thousand Dollars) by the issuance of USD 2,000,000 (two million) new shares each with a nominal value of USD 1 (one Dollar) (the "New Shares"), fully paid-up subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,000,000 (eight million Dollars) (the "Increase of Capital").

## Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind consisting of:



- 100% of intellectual property rights of an amount of USD 7,104,370 (seven million one hundred and four thousand three hundred and seventy Dollars) (the "IP Rights"); and
- a receivable of an amount of USD 2,895,630 (two million eight hundred and ninety five thousand six hundred and thirty Dollars) (the "Receivable" and together with the IP Rights, the "Contributed Assets").

## Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subcribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 2,000,000 (two million Dollars) by subscribing to the New Shares with a nominal value of USD 1 (one Dollar) each paying the global share premium of an amount of USD 8,000,000 (eight million Dollars) attached thereto to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium up to the amount of USD 7,797,500 (seven million seven hundred and ninety seven thousand five hundred Dollars) and (ii) the non-available accounting balance sheet item "legal reserve" as legal reserve up to the amount of USD 202,500 (two hundred and two thousand five hundred Dollars) by way of the contribution of Contributed Assets.

#### Evaluation

The value of the IP Rights is set at USD 7,104,370 (seven million one hundred and four thousand three hundred and seventy Dollars).

The value of the Receivable is set at USD 2,895,630 (two million eight hundred and ninety five thousand six hundred and thirty Dollars).

Such contributions have been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

## Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

## Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above expressly declares that:

- (i) the IP Rights are duly registered before the appropriate register;
- (ii) the Sole Shareholder is the legal owner of the Contributed assets;
- (iii) the Contributed Assets are as of this day free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
  - (iv) the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
  - (v) the Contributed Assets are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approvals have been obtained to allow the transfer of the Contributed Assets; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Assets to be valid anywhere and towards any third party.

## Managers' intervention

## Thereupon intervened:

Mr. Andrew Gellman and Mrs. Marjorie Allo, acting as managers of the Company, being here represented by Mr. Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

acknowledging having been previously informed of the extent of its liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contributions, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Assets, and confirmed the validity of the subscription and payment,

# Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contributions has been considered convincing as well as sufficient, and the contributions are therefore effectively implemented.

## Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

"Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 2,025,000 (two million and twenty five thousand Dollars) divided into 2,025,000 (two million and twenty five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one Dollar) each, fully paid-up.



The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 4,100.-.

The contribution is valued at EUR 7,331,590.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour de février.

Pardevant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la minute

#### Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Pharmintraco Holding II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.376 (la «Société»).

## A comparu

Pharmintraco Holding I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 2,025.000 USD (deux million vingt-cinq mille Dollars Américains), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183 420 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains) à 2.025.000 USD (deux millions vingt-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales;
- 2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique de la Société;
- 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social; et
  - 4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

## Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.000.000 USD (deux million de Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains) à 2.025.000 USD (deux millions vingt-cinq mille Dollars Américains), par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, en-



tièrement libérées, et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.000.000 USD (huit millions de Dollars Américains) (l'«Augmentation de Capital»).

## Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit souscrite par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature effectif à ce jour consistant en:

- 100% des droits de propriété intellectuelle d'un montant de 7.104.370 USD (sept millions cent quatre mille trois cent soixante-dix Dollars Américains) (les «Droits de Pl»); et
- une créance d'un montant de 2.895.630 USD (deux millions huit mille quatre-vingt-quinze mille six cent trente Dollars Américains) (la «Créance» et collectivement avec les Droits de PI, les «Actifs Apportés»).

## Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée d'un montant de 2.000.000 USD (deux millions Dollars Américains) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, et en payant la prime d'émission globale attachée d'un montant de 8.000.000 USD (huit millions Dollars Américains) devant être allouée (i) au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 7.797.500 USD (sept millions sept mille quatrevingt- dix-sept mille cinq cents Dollars Américains) et (ii) au poste réserve légale du bilan en tant que réserve légale non disponible, à hauteur d'un montant de 202.500 USD (deux cent deux-mille cinq cents Dollars Américains), le tout étant payé par l'apport des Actifs Apportés.

#### Evaluation

La valeur des Droits de PI a été fixée à 7.104.370 USD (sept millions cent quatre mille trois cent soixante-dix Dollars Américains).

La valeur de la Créance a été fixée à 2.895.630 USD (deux millions huit mille quatre-vingt-quinze mille six cent trente Dollars Américains).

Ces apports ont été évalués par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

## Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

# Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Droits de PI ont été dûment enregistrés par devant le registre approprié;
- (ii) l'Associé Unique est seul propriétaire des Actifs Apportés;
- (iii) les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actifs Apportés; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs Apportées requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Actifs Apportés soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

## Intervention des gérants

# Ci-après est intervenu:

M. Andrew Gellman et Mme. Marjorie Allo agissant en leur qualité de gérants de la Société, étant représenté par M. Max MAYER en vertu d'une procuration,

reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs Apportés, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

# Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

## Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:



« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 2.025.000 USD (deux million vingt-cinq mille Dollars Américains), divisé en 2.025.000 (deux million vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 4.100,- EUR.

Le montant de l'apport a été évalué à 7.331.590,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2014. Relation GRE/2014/772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014026872/224.

(140032507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

# Euromax IV MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.721.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 28 février 2014

Le Conseil d'Administration de la Société décide de renouveler le mandat de Ernst & Young, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann L - 5365 Munsbach, enregistrée sous le numéro B 4777 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société et ce pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 3 mars 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014033651/16.

(140038083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

# Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.102.980,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

A. Suite à la cession de parts intervenue en date du 27 janvier 2014 entre Bridge Street (Nominees) Limited et Rosalind Mary Cook, les parts sociales de la Société entre ces associés seulement sont réparties comme suit:

- Bridge Street (Nominees) Limited, immatriculé sous le numéro 02115650 auprès du registre des Sociétés du Royaume Uni, et ayant son siège social au 1, Park Lane, Hemel Hempstead, GB-HP2 4YL Hertfordshire, détient

557,737 Parts sociales ordinaires de catégorie X1

557,737 Parts sociales ordinaires de catégorie X2

10,888,460 Parts sociales préférentielles de catégorie J2A

97,996,067 Parts sociales préférentielles de catégorie J2B

4,755,227 Parts sociales préférentielles de catégorie K2A



- 42,796,673 Parts sociales préférentielles de catégorie K2B
- Madame Rosalind Mary Cook, 10 avril 1945 au Royaume Uni, ayant pour adresse professionnelle Farm Buildings, Ladygrove Farm, Preston Hitchin Herts, SG4 7SA, détient
  - 202,813 Parts sociales ordinaires de catégorie X1
  - 202,813 Parts sociales ordinaires de catégorie X2
  - 3,959,440 Parts sociales préférentielles de catégorie J2A
  - 35,634,933 Parts sociales préférentielles de catégorie J2B
  - 1,729,173 Parts sociales préférentielles de catégorie K2A
  - 15,562,427 Parts sociales préférentielles de catégorie K2B
- B. Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenues en date du 14 février 2014, les décisions suivantes:
  - 1. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 février 2014:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, et ayant pour adresse 12 Charles II Street, 3 ème étage, SWIY 4QU Londres, Royaume Uni.

2. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée suite à compter du 14 février 2014:

Madame Magdalena Aniela Ughetti, née le 22 avril 1972 à Cracovic, Pologne, et ayant pour adresse professionnelle 12, Charles II Street, 3 ème étage, SWIY 4QU Londres, Royaume Uni.

- 3. Suite à la cession de parts intervenue en date du 14 février 2014 entre Richard Golding et Yann Yves Théodore Louis Caillère, les parts sociales de la Société entre ces associés seulement sont réparties comme suit:
- Monsieur Richard Golding, né le 14 décembre 1949 au Royaume Uni, ayant pour adresse professionnelle 2, Castillo de Atienzy, bâtiment Villafranca del Castillo, E-28692 Villanueva de la Canada, détient
  - 8,448,350 Parts sociales ordinaires de catégorie X1
  - 8,448,350 Parts sociales ordinaires de catégorie X2
  - 2,216,440 Parts sociales ordinaires de catégorie Y1
  - 2,216,440 Parts sociales ordinaires de catégorie Y2
  - 164,918,900 Parts sociales préférentielles de catégorie J1A
  - 1,484,270,400 Parts sociales préférentielles de catégorie J1B
  - 22,143,400 Parts sociales préférentielles de catégorie K1 A
  - 199,291,000 Parts sociales préférentielles de catégorie K1B
- Monsieur Yann Yves Théodore Louis Caillère, né le 5 août 1953 à Casablanca, ayant pour adresse professionnelle Recinto del Parque de Atracciones, Casa de Campo s/n, 28011 Madrid, détient
  - 2,216,440 Parts sociales ordinaires de catégorie Y1
  - 2,216,440 Parts sociales ordinaires de catégorie Y2
  - 4,987,000 Parts sociales ordinaires de catégorie Z1
  - 4,987,000 Parts sociales ordinaires de catégorie Z2
- 4. Suite à la cession de parts intervenue en date du 14 février 2014 entre José Victorio Diaz Gómez et Félix Fernando Eiroa Giménez, les parts sociales de la Société entre ces associés seulement sont réparties comme suit:
- Monsieur José Diaz Gómez, né le 14 février 1960 à Madrid, en Espagne, ayant pour adresse professionnelle 2.1, C/Laguna Grande, E-28034, Madrid, détient:
  - 4,483,600 Parts sociales ordinaires de catégorie X1
  - 4,483,600 Parts sociales ordinaires de catégorie X2
  - 1,866,052 Parts sociales ordinaires de catégorie Y1
  - 1,866,051 Parts sociales ordinaires de catégorie Y2
  - 2,799,100 Parts sociales ordinaires de catégorie Z1
  - 2,799,100 Parts sociales ordinaires de catégorie Z2
  - 87,522,700 Parts sociales préférentielles de catégorie J1A
  - 787,704,700 Parts sociales préférentielles de catégorie J1B
- Felix Fernando Eiroa Giménez, né le 14 mai 1964 à Madrid, en Espagne, et domicilié 20, Fayence, Newport Beach, California, Etats Unis d'Amérique détient:
  - 808,750 Parts sociales ordinaires de catégorie X1
  - 808,750 Parts sociales ordinaires de catégorie X2
  - 2.341.828 Parts sociales ordinaires de catégorie Y1
  - 2.341.829 Parts sociales ordinaires de catégorie Y2
  - 1,179,525 Parts sociales ordinaires de catégorie Z1



1,179,525 Parts sociales ordinaires de catégorie Z2

15,788,200 Parts sociales préférentielles de catégorie J1A

142,094,200 Parts sociales préférentielles de catégorie J1B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014027128/77.

(140032848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

# Dany et Susana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4610 Niederkorn, 30, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.188.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Niederkorn le 04/03/2014.

1. Monsieur Sergio Euclides ALVES RODRIGUES DA COSTA, né le 2 décembre 1974 à Esmoriz - Ovar, demeurant à L- 4610 Niederkorn, 30, rue de Longwy.

détenteur de cent (100) parts sociales

L'associé unique décide de transférer le siège social de L- 4552 Niederkorn, 4, rue de l'Eglise à L- 4610 Niederkorn, 30, rue de Longwy.

Esch/Alzette, le 04/03/2014.

Référence de publication: 2014033619/14.

(140038401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

# COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.940.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014033583/10.

(140037737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

# GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 1.087.109,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 26 février 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 28 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014033684/20.

(140037742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck